

Prêt d'honneur créateur-repreneur

INITIATIVE MARNE PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Marne Pays a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- en soutenant au montage du projet en orientant vers les partenaires techniques appropriés,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel, sans intérêt et sans garantie, remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise les projets de création ou de reprise ainsi que les créateurs d'entreprises.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les interventions pour les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) sont exclues, de même que certaines activités agricoles ou liées au secteur financier.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 2 000 et 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable au maximum sur 5 ans (différé possible de 3 mois).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Le dossier de demande d'aide devra être envoyé à Initiative Marne Pays de Brie et Champagne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE MARNE PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

- Maison de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise - 4 rue des Fosses
51210 MONTMIRAIL
Téléphone : 03 26 81 36 61
E-mail : pfil.somi@wanadoo.fr